



*DEMAIN MONTRÉAL*

**FORUM 1 DES PARTENAIRES  
DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL**

**Synthèse des échanges du Forum du 14 juin 2012**

RAPPORT PRÉPARÉ PAR L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE  
POUR LE BUREAU DU PLAN DE LA VILLE DE MONTRÉAL

29 juin 2012

## INTRODUCTION

---

Ce document présente une synthèse des commentaires formulés (verbalement et par écrit) sur le projet de Plan de développement de Montréal (PDM) par les participants du premier Forum des partenaires organisé par le Bureau du Plan de la Ville de Montréal, le 14 juin 2012, au Centre des sciences de Montréal. La synthèse est préparée par l'Institut du Nouveau Monde, à qui a été confié le mandat d'animer les forums des partenaires prévus dans le cadre de la démarche de contribution publique entourant l'élaboration du Plan de développement de Montréal.

Le Bureau du Plan de la Ville de Montréal est chargé d'élaborer le PDM, dont l'adoption est prévue pour le début de 2013. S'appuyant sur les principes du développement durable, ce plan vise à dégager une vision d'avenir pour Montréal sur un horizon de 20 ans qui conjugue équité sociale, vitalité économique et culturelle et respect de l'environnement.

Le PDM se veut, à terme, une référence partagée par les acteurs sociocommunautaires, publics, privés et institutionnels, s'articulant en stratégies communes de développement sur le territoire et au sein de la collectivité. Cet objectif suppose qu'il soit le résultat d'une approche concertée autour d'orientations claires et consensuelles, nécessitant la collaboration de tous les acteurs.

Constituant une première pour Montréal, le PDM est enchâssé dans la Charte de la Ville de Montréal, qui stipule que « La Ville doit élaborer un plan relatif au développement de son territoire qui prévoit notamment les objectifs poursuivis par la Ville en matière d'environnement, de transport, de développement communautaire, économique, culturel et social. »

Document d'orientation municipale, le PDM n'aura pas de portée réglementaire. La Ville verra à assurer la cohérence entre le Plan de développement, ses politiques, ses programmes et ses mécanismes de gestion. De même, le PDM servira de cadre de référence à la révision du Schéma d'aménagement et de développement du territoire de l'Agglomération de Montréal et du Plan d'urbanisme de Montréal.

## LES FAITS SAILLANTS

---

### 1. L'adhésion au projet de PDM

#### ***1.1. L'adhésion des partenaires***

Le Forum s'est déroulé dans une atmosphère conviviale. L'ordre du jour a été respecté. Le projet de plan a été généralement bien accueilli et les partenaires n'ont pas remis en question la vision, les principes et les axes présentés. Les nombreuses interventions entendues étaient des commentaires constructifs visant à bonifier et à accroître la cohérence et les chances de succès du Plan de développement de Montréal dans sa mise en œuvre.

#### ***1.2. Une nécessaire priorisation***

Le PDM est certes un plan ambitieux qui contient de nombreux éléments de mise en œuvre. Certains partenaires ont soulevé le risque de l'éparpillement, sans toutefois être en mesure d'identifier des éléments à retrancher. Car bien que la priorisation apparaisse comme essentielle, les participants reconnaissent que chaque élément du plan est indissociable du tout duquel il fait partie.

À titre indicatif, les participants ont été invités à voter pour déterminer lesquels, parmi les neuf éléments de mise en œuvre proposés, étaient prioritaires. Aucun d'entre eux n'est sorti vainqueur, tous obtenant, sauf celui relatif à la cité portuaire, un nombre presque égal de votes.

### ***1.3. Le développement durable comme concept intégrateur***

Enfin, apparaissant comme une évidence découlant de tous les points énumérés ci-dessous, le développement durable est suggéré comme concept intégrateur de l'ensemble des interventions et actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du PDM. Il importe néanmoins de le mentionner, d'abord pour souligner l'effort d'intégration déjà présent et ressenti dans la mise en œuvre du plan, mais également parce que cette intégration et cette cohérence qu'exige le développement durable méritent d'être renforcées à divers égards. D'aucuns ont souhaité que la notion de trame verte et bleue soit considérée comme un principe du PDM.

## **2. L'appropriation du PDM et l'engagement des partenaires**

Le forum fait ressortir l'importance de l'appropriation par les Montréalais et de l'engagement des partenaires dans la mise en œuvre du plan.

### ***2.1. Les Montréalais, acteurs et premiers bénéficiaires du PDM***

La ville est d'abord un lieu habité. Le Plan de développement de Montréal est un outil de développement qui doit faire l'objet d'une appropriation de la part des principaux acteurs de la ville, les Montréalais. Les personnes qui vivent à Montréal, qui animent ses divers quartiers, qui y travaillent, y grandissent et y vieillissent, doivent se trouver au cœur du PDM. Ce sont les Montréalais qui font l'authenticité des lieux. Cela doit se refléter davantage dans le plan.

Pour favoriser l'appropriation du plan par les Montréalais, il est important que leurs préoccupations s'y retrouvent et soient mises en évidence. Plus précisément, les participants ont formulé de nombreux commentaires entourant la qualité de vie dans les quartiers, le logement, l'environnement, les emplois et les services.

L'accès à un logement abordable et de qualité pour les Montréalais qui sont toujours majoritairement locataires, plusieurs à bas revenus, est un enjeu de première importance. On a signalé la dégradation du parc locatif existant et l'insuffisance des programmes de soutien au logement social.

La mobilité, plus précisément en termes de transport collectif et actif, apparaît comme un enjeu important et structurant dans l'appropriation par les Montréalais de leur milieu. Cette question doit être abordée en prenant en compte l'ensemble de la problématique du transport.

L'accessibilité universelle et la réduction des contraintes dans la relation qu'ont les citoyens avec l'espace sont également des préoccupations soulevées par les partenaires du Forum. Le PDM doit aussi prévoir le renforcement des infrastructures de sport et de loisir, des saines habitudes de vie et de la santé de sa population en général. La notion d'inclusion ne doit pas être réduite à celle de lutte contre la pauvreté mais recouvrir aussi la participation des personnes à mobilité réduite, des personnes issues de l'immigration et des jeunes comme des aînés.

Le patrimoine, qu'il soit tangible ou intangible, social, religieux, culturel ou naturel (vert et bleu), y compris l'activité agricole, porteur d'identité et d'appartenance, de fierté et de mémoire collective, doit non seulement faire l'objet de protection et de conservation mais aussi d'un enrichissement continu. Le caractère insulaire de Montréal devrait être encore davantage mis en valeur.

Enfin, l'échelle locale (le quartier), doit faire l'objet d'une attention particulière puisque la notion de proximité présente un grand potentiel en termes de développement, d'aménagement, et surtout, de qualité de vie. S'il y a lieu de s'intéresser au centre-ville de Montréal, il est important aussi de s'intéresser aux artères commerçantes et aux pôles centraux de chacun des quartiers qui constituent à leur échelle des cœurs de développement. L'enjeu du maintien des ménages dans les quartiers qu'ils habitent, dans le contexte où le développement immobilier spéculatif favorise la construction de condominiums dont le prix n'est pas abordable pour eux, a été soulevé. La liaison entre les quartiers, par l'aménagement de corridors notamment, devrait faire l'objet d'une préoccupation plus importante.

Il reste que le renforcement du centre-ville a été reconnu comme un élément clé de mise en œuvre du plan. Certains ont souhaité que le caractère compétitif et attractif du centre-ville soit mieux pris en compte et que des moyens soient proposés, notamment via la fiscalité, pour renforcer ce caractère. D'autres ont insisté sur l'importance de rendre le centre-ville plus facilement accessible par divers moyens de transport, et plus vivable pour ses habitants, notamment les familles. La rue Sainte-Catherine est citée en exemple pour la création d'un parcours piéton.

Parmi les éléments qui pourraient être mieux pris en compte dans le plan, certains ont mentionné le rôle des universités et la réalité économique des personnes immigrantes.

Il y aurait lieu de mieux articuler les priorités du plan avec les atouts de Montréal, notamment les compétences qu'on y trouve dans des domaines clés de l'économie : finance, aérospatiale, biotechnologies, multimédia, etc. Le tourisme n'est pas suffisamment mis en évidence. De même, le plan ne met pas suffisamment en relief les grandes tendances économiques mondiales qui influent sur le développement de Montréal ou dans lesquelles Montréal voudrait s'inscrire.

Lorsque le plan aborde le développement économique, il manque de principes directeurs. Dans quel secteur faudrait-il favoriser l'investissement public et privé ? Ne faudrait-il pas favoriser les entreprises collectives, coopératives, plus durables ? Va-t-on abandonner le développement industriel et ses emplois bien payés sur le territoire de Montréal ?

## ***2.2. Les cibles, les indicateurs de résultat et le financement***

Pour assurer un suivi rigoureux et adéquat de la mise en œuvre du PDM, il est suggéré que des cibles et des indicateurs de résultats, chiffrés lorsque cela est possible, soient clairement identifiés. Il y aurait lieu de mentionner aussi les obstacles, les défis, les contraintes, les risques et les menaces, ainsi que les choses qui devront changer ou disparaître de la ville pour que ce plan soit réalisé dans toute son ambition.

Il a été suggéré d'identifier des gestes emblématiques à poser, qui pourraient servir de déclencheurs marquant le début de la mise en œuvre du PDM, stimulant du coup l'ensemble des acteurs montréalais qui seront appelés à y contribuer.

L'importance d'assurer une cohérence entre les actions de planification de la Ville avec celle des autres instances régionales et locales (dont les arrondissements) a été soulignée.

Les partenaires sont aussi conscients que la mise en œuvre du PDM exigera des investissements importants. Dans un contexte où les ressources sont limitées, les partenaires invitent la Ville de Montréal à réfléchir aux moyens qu'elle pourrait prendre, avec ses partenaires, pour stimuler les investissements privés, locaux et étrangers, mais aussi pour obtenir de nouvelles sources de revenus publics. La dépendance de la Ville à une source principale de revenus comme la taxe foncière n'est pas

sans effets sur le développement immobilier et, par conséquent, sur la hausse du coût des loyers commerciaux, des ateliers d'artistes et de l'habitation.

### **2.3. La définition des concepts**

Afin de se doter d'une compréhension commune et partagée de la vision du plan, de ses principes, axes et éléments de mise en œuvre, les participants souhaitent que soient inclus dans le PDM des éléments de définition des concepts auxquels on fait référence dans le document.

La notion de domaine public pourrait inclure des lieux privés mais qui sont d'intérêt public comme les églises ou les institutions qui ceinturent la Montagne, et qui méritent l'attention des planificateurs. On pourrait préciser le sens de notions comme celle de la qualité du design urbain, qui dépasse les seules caractéristiques formelles et l'architecture, la beauté et le décor.

En ce qui concerne les projets urbains porteurs de renouveau, le plan devrait être assorti de critères pour juger de ceux-ci.

### **2.4. La participation publique et l'engagement des partenaires**

L'initiative de mettre en place une démarche de contribution publique déployée dans le cadre de l'élaboration du PDM est saluée, tant et aussi longtemps que les trois volets de la démarche (en ligne, auprès des citoyens dans les arrondissements et avec les partenaires) s'enrichissent mutuellement et que les résultats de cette démarche soient pris en compte.

Les participants ont toutefois souligné que la participation publique est essentielle à toutes les étapes du plan, de son élaboration à sa mise en œuvre. Ils ont exprimé le souhait qu'une stratégie globale de participation publique, qui soit inclusive et ouverte, soit élaborée et explicitée dans le PDM.

L'engagement des partenaires de la Ville est également essentiel à l'appropriation et à la mise en œuvre du PDM, à l'extérieur des dispositifs de participation publique. La Ville gagnerait à se doter d'une stratégie pour engager les différents acteurs qui sont interpellés dans le PDM : les gouvernements, les institutions, les entreprises, l'économie sociale, le milieu communautaire, ainsi que les citoyens. Sans cette collaboration, la Ville ne pourra pas à elle seule atteindre les objectifs de cet ambitieux plan. Le maillage est suggéré comme l'un des moyens d'y parvenir. Un véritable appel à contributions pourrait être lancé. La Ville devrait se donner le mandat d'être facilitateur des initiatives privées compatibles avec le plan.

Les partenaires aimeraient que la structure de gouvernance de la mise en œuvre du plan soit plus explicite. Qui sera le pilote de l'opération ? Quel sera le rôle des partenaires ? Il a été mentionné que des outils de planification, comme le PPU, existent mais sont méconnus. L'un des principaux défis est d'encadrer les transformations du territoire quand la ville ne contrôle pas l'ensemble des paramètres.

## **ANNEXE 1 : LA DÉMARCHE DE CONTRIBUTION PUBLIQUE**

---

La démarche de contribution publique comporte trois volets. Chacun des volets enrichit les deux autres et permettra de mettre à contribution divers points de vue et expertises. Les trois volets sont :

Volet 1 : Espace d'échange Internet, en continu tout au long de la démarche

Volet 2 : Assemblées d'information et d'échange dans les arrondissements *Les soirées Demain* Montréal, à l'automne 2012

**Volet 3 : Les forums des partenaires, au printemps et à l'automne 2012.**

## **ANNEXE 2 : LE DÉROULEMENT**

---

90 personnes étaient présentes au forum, excluant les observateurs municipaux. 24 fiches de commentaires ont été remises aux organisateurs à la suite du forum. Le contenu des fiches a été pris en compte dans la préparation de la présente synthèse.

8 h 10	Accueil et mot de bienvenue par l'animateur, Monsieur Michel Venne, directeur général de l'Institut du Nouveau Monde
8 h 15	Allocution de Madame Nancy Shoiry, directrice principale du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal
8 h 30	Présentation du projet du Plan de développement de Montréal, par Monsieur Sylvain Ducas, chef de division, Bureau du Plan de la Ville de Montréal
9 h 00	Plénière 1 : Vision, principes et axes
10 h 00	Pause
10 h 15	Plénière 2 : Éléments de mise en œuvre
11 h 55	Synthèse et clôture